



Bonne année 2005 !

Maryse Darsigny

directrice de Plaidoyer-Victimes

Déjà la période des fêtes terminée! Il me semble que nous sortons à peine de l'effervescence de l'organisation de notre 4e colloque, qui s'est tenu il y a déjà plus de deux mois... Celui-ci, qui s'intitulait «Les victimes d'actes criminels: agir dans le respect de la personne», s'inscrivait dans le cadre du 20e anniversaire de la fondation de Plaidoyer-Victimes. Ce bulletin INFO-PV veut donc rendre compte de cette activité d'envergure, qui a attiré quelque 375 participants-es à l'Hôtel Crowne Plaza de Montréal.

Sur la scène médiatique, l'automne a également été occupé! L'actualité quotidienne nous a tenus en haleine, par entre autres la sortie du livre de Jeannie et Anne Marie Hilton, *Le coeur au beurre noir*, dans lequel elles nous livrent leur triste enfance spoliée par des sévices sexuels et psychologiques que leur a fait subir leur «héros» de père. Il y a cette autre histoire pathétique dont l'agresseur est également un personnage public: Guy Cloutier accusé d'avoir abusé sexuellement deux de ses protégés. Et l'histoire de cette fillette de 4 ans, dont le père est accusé de l'avoir agressée sexuellement, transformée de plus en objet sexuel pour du matériel de pornographie infantile, distribué sur Internet.

De ces histoires d'agression sexuelle sordides d'enfants, quelques caractéristiques ressortent. La plus frappante est bien celle voulant que les victimes d'agression

sexuelle soient surtout des jeunes filles et que leur agresseur ne soit pas un inconnu, mais bien une figure masculine appartenant à leur cercle immédiat, supposée les aimer et les respecter.

Ces calvaires sont malheureusement le lot de millions d'enfants sur la planète, et surtout de fillettes. C'est pourquoi je ne peux que saluer la détermination des soeurs Hilton qui, lors de la parution de leur histoire, ont affirmé avoir posé ce geste pour aider d'autres victimes d'inceste à trouver le courage de briser le silence, de dénoncer et, par le fait même, de se libérer de vieux démons enfouis dans le tréfonds de leur être...

Quand on travaille au quotidien auprès des victimes d'actes criminels, on sait très bien que ces histoires d'horreur ne constituent que la pointe de l'iceberg. Comment rester optimistes et espérer des changements malgré tout? En dépit d'une couverture médiatique qui manque souvent d'analyse, celle-ci offre néanmoins une occasion aux gens de parler de ces problématiques. Le fait d'en débattre contribue à une sensibilisation de la population en général. Le plus important de tout reste que ces révélations publiques incitent des victimes à sortir de l'ombre pour chercher de l'aide. Ainsi, pour 2005, il faut poursuivre notre implication sociale et notre travail si importants de défense des droits des personnes à qui la vie n'a pas fait de cadeaux!

Sommaire

- **Mot d'introduction**1
- **Des nouvelles de Plaidoyer-Victimes**
 - 4^e colloque – Bilan en textes ...
Et en images!2
 - Quand la violence frappe l'un des nôtres ... Les proches prennent la parole3
 - Bilan de la participation de proches de victimes d'homicide au 4^e colloque4
 - Hommage aux 20 ans de Plaidoyer-Victimes6
 - Vingt ans plus tard – Témoignage d'une victime8
 - Prix Plaidoyer-Victimes 20048
 - Des nouvelles des Tables de concertation montréalaises11
 - Lettre à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration11
- **Place aux membres et partenaires**
 - Violences contre les femmes: Hier ... Et aujourd'hui13
 - Prix de la Fondation Marie-Vincent 200415
 - Prix de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 200415
 - Un don pour Plaidoyer-Victimes ...15
 - AFVACQ et RIVCO15
- **Nouvelles parutions**16
- **À l'agenda**19

Des nouvelles de Plaidoyer-Victimes

Bilan du 4^e colloque «Les victimes d'actes criminels: agir dans le respect de la personne»

Katia Leroux

agente de recherche, Plaidoyer-Victimes

C'est sous le thème «Les victimes d'actes criminels: agir dans le respect de la personne» que s'est tenu le 4^e colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes les 27 et 28 octobre derniers. L'événement coïncidait avec les 20 ans de fondation de l'Association (voir texte p. 6 à 8). Comme le soulignaient Arlène Gaudreault et Lise Poupart, co-présidentes du colloque:

«Agir dans le respect de la personne sous-tend une volonté consciente de comprendre l'autre dans sa propre complexité, ses valeurs, son appartenance ethnoculturelle, sa trajectoire de vie, ses forces et ses appréhensions. C'est forcément aussi reconnaître sa propre complexité, ses valeurs, son appartenance ethnoculturelle, ses forces et ses limites. Agir dans le respect de la personne demande une grande ouverture et une vigilance de tous les instants. Une vigilance envers soi-même, l'autre, son milieu de travail, les valeurs sociales dominantes et les enjeux de société. Souvent confrontés à des ressources financières et humaines insuffisantes et à un quotidien où se conjuguent de longues heures et de grandes responsabilités, plusieurs se disent épuisés et insatisfaits. Agir dans le respect de la personne, c'est aussi prendre soin de soi, de ses collègues, de son personnel et de ses collaborateurs-trices.»

C'est donc dans cet esprit que quelque 375 intervenants-es, chercheurs-es, professionnels-les, étudiants-es et personnes victimes se sont rassemblés pour participer à la trentaine d'ateliers, ateliers-formations et conférences. Provenant de toutes les régions du Québec, de France et de Belgique, elles et ils ont profité de l'occasion pour partager et parfaire leurs connaissances et savoir-faire en victimologie. La diversité des milieux d'intervention représentés (sécurité publique, justice, réseau de la santé, services correctionnels, milieu associatif et communautaire, enseignement) a permis aux participants-es d'élargir leurs horizons et de s'ouvrir davantage aux réalités des autres champs de pratique.

Un premier bilan des évaluations vient corroborer la teneur des commentaires recueillis sur place par les membres de l'équipe au



L'Équipe qui a travaillé à l'organisation du colloque: (à l'arrière de gauche à droite) Sylvie Dugas, Manon Monastesse, Sylvie Gravel, Dorra Sediri; (à l'avant de gauche à droite) Marie-Claude Brunelle, Katia Leroux, Maryse Darsigny



Les co-présidentes du 4^e colloque:

(à gauche) Lise Poupart, secrétaire-trésorière de Plaidoyer-Victimes et responsable du service Côté-Cour – CLSC Plateau Mont-Royal; (à droite) Arlène Gaudreault, présidente de Plaidoyer-Victimes et coordonnatrice des stages à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.



L'Équipe de bénévoles: Bénédicte Lacroix (assise), entourée (de gauche à droite) de Mélanie Carignan, Valérie Lavoie, Géraldine Mourras, France Desjardins et Anne Haeflinger. Absentes de la photo: Catherine Rossi et Virginie Mahagne

fil de l'événement. Ainsi, la diversité des thèmes couverts en ateliers, la qualité et le professionnalisme des conférenciers-ères, de même que l'espace alloué aux échanges ont su combler les attentes de la majorité des participants-es. Pour plusieurs, le colloque s'est avéré un terreau fertile en enseignements nouveaux ou complémentaires à leurs connaissances, enseignements susceptibles d'avoir un impact direct dans l'exercice de leur travail. Le maillage intervenant-es/victimes a été grandement apprécié. Il devrait, selon plusieurs, être maintenu, voire renforcé, lors d'événements futurs. Même si

quelques participants-es ont estimé trop bref le temps qui leur a été imparti, les deux conférences, celle donnée par M. Villemure, *L'éthique: entre théorie et pratique, illustrer sa bonne intention ou mieux décider?*, et celle présentée par Me Turmel, *Secret professionnel et confidentialité: comment réagir quand une personne est en danger?*, ont néanmoins soulevé l'enthousiasme.

Plaidoyer-Victimes tient à remercier chaleureusement tous les conférenciers-ères, membres du jury *Prix Plaidoyer-Victimes 2004*, animateurs-trices et béné-

voles qui ont contribué au succès du colloque. Nous exprimons toute notre reconnaissance aux membres du comité organisateur qui, par leur engagement et leur précieuse collaboration, ont su nous faire profiter de leur expertise tout au long du processus. Nous témoignons également toute notre gratitude aux bailleurs de fonds.

Plusieurs d'entre vous ont manifesté leur intérêt à se procurer les Actes du colloque. Ceux-ci seront mis en ligne au printemps 2005, et nous vous aviserons ultérieurement du moment précis de leur disponibilité.



René Villemure lors de la conférence d'ouverture *L'éthique: entre théorie et pratique, illustrer sa bonne intention ou mieux décider?*



Le maître de la conférence-plénière *Secret professionnel et confidentialité: comment réagir quand une personne est en danger?*, Me Jean Turmel

Quand la violence frappe l'un des nôtres ... Les proches prennent la parole

Arlène Gaudreault

présidente de Plaidoyer-Victimes et coordonnatrice des stages à l'École de criminologie, Université de Montréal

Pour John, Pierre-Hugues, Amélie, Françoise, Romuald, Jeanine et pour les familles qui ont perdu un être cher à la suite d'une mort violente.

Les familles confrontées à une telle épreuve ne trouvent pas toujours la compassion et le réconfort dont elles auraient besoin de la part des agences pénales et sociales, voire de leur entourage immédiat. Lorsqu'elles sont plongées dans un tel drame, elles souhaitent qu'on leur tende la main, que l'on mette un peu de baume sur leurs plaies, que l'on agisse avec douceur et

sollicitude. Que l'on prenne soin d'elles. Parmi celles et ceux qui se retrouvent sur leur route, – les amis-es, collègues, parents ou intervenants-es, – certains vont accomplir les gestes ou trouver les mots qui ouvrent la voie à la compréhension, qui brisent ou atténuent l'isolement ou le sentiment d'être abandonné à son malheur. D'autres en sont incapables. Indifférence, malaises, maladresses, insensibilité: les proches doivent composer avec celles et ceux qui détournent le regard, qui ne sont pas à leur côté lorsqu'elles-ils sont broyés par la peine ou qui leur demandent trop vite de tourner la page et de revenir à leur vie d'avant.

Le deuil des proches de victimes d'homicide est une longue traversée pour donner un sens à un geste irréparable et inintelligible. C'est un labyrinthe dont il faut trouver la sortie, nous dit Corinne Tanay dans *Le châtiement des victimes*, un livre qu'elle a écrit après l'assassinat de sa petite fille. C'est une rupture abrupte et l'inachèvement de projets dont on avait rêvé et que l'on avait commencé à échafauder. Un long combat pour rester dans le monde des vivants et pour rétablir un certain équilibre lorsque tout semble chaotique et incertain.

Alors qu'elles-ils n'en ont pas l'énergie, les proches et les familles doivent s'investir dans toutes sortes de démarches pour s'assurer que la justice ne bafoue pas leurs droits et surtout ceux des personnes qui ne sont plus là pour les faire entendre. Face à celles et ceux qui représentent la justice, aux agences et aux institutions vers lesquelles elles se tournent, au regard souvent trop intrusif des médias, à l'entourage, elles vont entreprendre une longue quête pour garder vivante la mémoire d'un fils, d'une fille, d'un frère ou d'une sœur, pour empêcher que son image ne soit ternie et rappeler que cette personne qui a partagé un espace de vie avec elles-eux était unique et ne méritait pas ce qui lui est arrivé.

Les personnes qui ont accepté de témoigner de leur expérience au colloque ont des parcours de vie différents. Mais ces hommes et ces femmes ont connu une même cassure, une même brisure: ils ont été privés d'un être cher et ce deuil auquel ils ne s'attendaient pas, avec lequel il est difficile de se réconcilier, qui n'a pas permis de se dire au revoir comme dans d'autres deuils, a provoqué une onde de choc dans leur vie et celle de leur entourage.

Je veux souligner leur courage et leur grande détermination. Les remercier au nom de toutes les personnes qui ont participé à ce colloque de nous permettre d'entrer dans leur expérience et, ainsi, de mieux comprendre ... pour mieux agir dans le futur.



L'animatrice de la Soirée avec les proches des victimes, Suzanne Laberge, en compagnie de John, Pierre-Hughes, Romuald, Jeanine, Françoise, Amélie et d'Arlène Gaudreault.

Bilan de la participation de proches de victimes d'homicide au 4^e colloque

La délicate position des proches de victimes d'homicide: une victimisation maximum à reconnaissance minimum

Catherine Rossi

candidate au doctorat à l'École de criminologie, Université de Montréal

À l'occasion de son 4^e colloque, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes se devait une fois de plus de concrétiser son engagement auprès des victimes d'actes criminels. Il était impensable d'organiser un tel événement sans que des victimes y soient invitées, et pour donner un véritable sens au titre du colloque, «agir dans le respect de la personne», Plaidoyer-Victimes a décidé de souligner l'une des formes de victimisations trop peu considérées encore aujourd'hui: les victimisations liées à l'homicide. Le 27 octobre dernier, une Soirée intitulée *Quand la violence frappe l'un des nôtres ... Les proches prennent la parole* a été organisée, au cours de laquelle six proches parents de victimes d'homicide furent conviés à témoigner de leur vécu devant professionnels-les du droit, intervenants-es, chercheurs-es, journalistes et étudiants-es. Mais le colloque leur donna bien plus que la possibilité de s'exprimer lors de la Soirée, car présents à la plupart des ateliers directement liés à leur situation, ils purent activement prendre part aux débats. Mentionnons que les proches des victimes d'homicide sont considérés par la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (Loi de l'IVAC) comme des victimes indirectes. Par conséquent, elles ne reçoivent aucune reconnaissance, n'étant pas (pour la plupart) témoins de l'affaire. Leurs interventions auront démontré à quel point

leur situation sociale est en porte-à-faux avec la réalité juridique. Et si les proches des victimes d'homicide n'étaient pas simplement des victimes indirectes, mais des personnes doublement victimisées, se devant à la fois de représenter la personne disparue à titre de «mandataires», tout en ayant à gérer leur propre souffrance?

Les proches des victimes d'homicide: la voix de la personne décédée

Avant de chercher une quelconque reconnaissance en tant que victime, les proches des victimes d'homicide se positionnent avant tout comme les représentants-es de l'être cher disparu. Ceci est apparu en particulier lors de la Soirée qui leur a été consacrée. Le but de cette activité était que les proches invités, de même que les familles et victimes présentes dans l'auditoire, puissent témoigner de leur expérience et de leur vécu. Or, les discussions prirent une toute autre orientation: l'assistance fut contrainte de se rappeler que, si l'événement était organisé pour les proches, c'était la mémoire des victimes d'homicide qu'il fallait honorer.

Les proches se sont ainsi avérés les ambassadeurs-rices de la mémoire de leur fille, de leur fils, de leur frère, de leur sœur. Cette soirée laisse un souvenir empreint de beaucoup d'émotion. Les victimes disparues et tant regrettées étaient si fortement présentes dans leurs souvenirs que la question des droits des victimes fut pratiquement esquivée.

Les proches des victimes d'homicide: des victimes à part entière

Le colloque a également permis aux proches des victimes d'être confrontés à des représentants-es du système de justice dans le cadre des ateliers. Certains d'entre elles-eux ont ainsi participé à l'atelier sur «Les besoins des personnes victimes au cœur de nos interventions», présenté par l'IVAC. Mentionnons d'emblée que les membres des familles de victimes d'homicide sont encore parmi les derniers à ne pas être considérées comme victimes par la législation, ce qui les désavantage grandement en terme d'indemnisation, à moins qu'ils n'aient été témoins ou victimes directes de la perpétration du crime. Certaines questions des proches étaient donc des plus pertinentes: que penser de la définition actuelle de la victime telle qu'édictée dans la Loi de l'IVAC? Pourquoi ne pas employer le terme «victimes» pour les désigner, plutôt que celui de «clients-es»? À ces questions, peu de réponses des représentants-es présents. Il faut dire que ces derniers-ères ne font qu'appliquer la législation et que les manquements perçus et vécus par les familles relèvent davantage d'une lacune législative que d'une mauvaise volonté de la part des professionnels-les, qui remplissent leur mission avec le plus sincère dévouement. Ce qu'il ressort de positif de cet échange, c'est que, pour la première fois, les proches ont pu partager leur vécu avec les intervenants-es, qui elle-eux ont bien entendu leurs doléances.

L'atelier consacré à la présentation et à l'évaluation du projet-pilote 24/7 des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de l'Estrie et de Montréal donna lieu à un débat entourant le rôle des victimes dans le système judiciaire.

Ces projets visent à offrir aux personnes victimisées un service d'information sur les ressources et les services immédiats disponibles. Mais cette nouvelle étape dans les avancées des droits des victimes sera-t-elle à la hauteur de leurs attentes, dont celles relatives à une communication pro-active des intervenants-es envers les victimes demanderesse? Les témoignages des personnes présentes dans la salle sont clairs: pourquoi les proches de victimes d'homicide n'ont jusqu'à ce jour rien su de ces nouvelles avancées? Pas question ici d'évoquer la lutte pour les droits des victimes dans une perspective d'*empowerment*: les proches de victimes d'homicide ont besoin qu'on vienne à eux, quitte à refuser les propositions d'aide qui leur sont faites. Si les efforts fournis ces dernières années par les équipes des CAVAC sont indéniables, il reste désormais à trouver le compromis idéal qui permettrait de les engager à exercer une action beaucoup plus proactive envers les victimes de manière générale, sans pour autant que cette action puisse déboucher sur un discours déplacé de la victime assistée.

L'atelier intitulé «Victimes au sein du système de justice pénale: évolution de la reconnaissance de leurs droits et prise en compte de leurs besoins» a également été suivi avec un grand intérêt par les proches des victimes. Il leur a permis d'échanger avec les professionnels-les du droit et de l'intervention de manière constructive, chacun-e évoquant non seulement les problèmes rencontrés, mais aussi les aspects positifs liés à la reconnaissance des droits des victimes, de telle sorte que les efforts en ce sens pourront être poursuivis.

Des enseignements à tirer

Quelles étaient les aspirations des proches présents-es? Pouvoir parler des conséquences de la perte de la personne aimée, et surtout pouvoir en parler sans avoir l'impression d'avoir à convaincre un jury ou un auditoire. Selon leurs témoignages, il semblerait qu'elles et ils ont l'impression de devoir prouver à la justice ou à la Commission des libérations conditionnelles le caractère dramatique des répercussions du meurtre de l'être cher dans leur vie, notamment lors de la Déclaration à la Cour.

Quels enseignements à tirer de la Soirée avec les proches et du colloque en général? Les proches des victimes pensent qu'elles et ils ne devraient plus avoir à démontrer le fait que l'homicide est sans aucun doute la pire des victimisations qui soit. Par conséquent, on ne devrait plus négliger l'entourage de la personne disparue, et ce pour deux raisons. Premièrement, ne pas considérer l'entourage de la victime signifie que les institutions se privent de la voix de celle-ci. Dans les faits, la justice doit quelques égards aux proches des victimes d'homicide parce qu'elle en devrait tout naturellement à la victime si elle avait survécu. Il est ainsi normal que les membres des proches de la victime puissent se prévaloir des droits que le système de justice leur confère. Deuxièmement, ces personnes sont elles-mêmes des victimes à part entière, et devraient ainsi pouvoir agir comme telles, tant en terme de droits qui leur seraient reconnus qu'en terme de devoirs en découlant.

Les problèmes rencontrés par les victimes et leurs familles résident principalement dans la difficulté à obtenir des informations concernant le processus judiciaire, la négociation de plaider et les procédures entourant la remise en liberté du suspect. Néanmoins, une première véritable discussion entre victimes et professionnels du droit a enfin été rendue possible grâce à leur participation au colloque. Pour la première fois, des familles de victimes d'homicide ont pu exprimer leurs points de vue et leurs besoins, et se sont largement prévaluées de cette tribune. Cela constitue la preuve d'une certaine forme d'*empowerment*, et pose de nouvelles bases dans l'évolution des droits des victimes au Québec, le concept de victime étant entendu ici dans son sens le plus large.

Les principaux progrès à venir consisteront très certainement en une amélioration des services d'accueil et de support aux victimes, ainsi que des actions dans le sens d'une prise en charge plus proactive des victimes et de leurs proches. En outre, le système de justice mériterait d'être mieux connu des citoyens-nes.

Hommage aux 20 ans de Plaidoyer-Victimes

Allocution prononcée par Arlène Gaudreault, présidente de Plaidoyer-Victimes, lors de la Soirée hommage aux fondatrices, fondateurs et partenaires de Plaidoyer-Victimes, le 28 octobre 2004

Monsieur le Ministre de la Sécurité publique du Québec, distingués-es invités-es, chers-ères amis-es,

À l'occasion de ce 20^e anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, c'est un grand plaisir de retrouver nos collaborateurs et collaboratrices, de se sentir entourés par celles et ceux qui ont nourri les idées, les projets, les rêves de Plaidoyer-Victimes pendant toutes ces années.

Certes, nous aurions souhaité que Micheline Baril soit parmi nous afin de partager ces moments de retrouvailles, ce regard que l'on porte 20 ans plus tard sur l'engagement de l'Association. À beaucoup d'autres, dont je suis et dont vous êtes, elle a su transmettre la passion qui l'animait : la mise en oeuvre d'une justice plus humaine pour les personnes victimes d'actes criminels. Elle continue à nous inspirer à travers ses recherches, son oeuvre et le riche héritage qu'elle nous a laissé.

Elle se réjouirait sans doute de retrouver plusieurs personnes qui l'ont soutenue à une époque où tout était à faire: Irvin Waller, Jean Dagenais, le Dr Gilles Fortin, Deborah Trent, Sylvie Gravel, Paule Campeau, Odette Gravel-Dunberry, Josée Coiteux, Frema Engel, Marie-Roy Brisebois, France Beaudoin, Sylvie Tardif, André Normandeau, Carmen Arsenault. Elle serait sans doute heureuse d'être entourée de tous ces compagnons et compagnes des premières heures. Elle serait aussi touchée d'entendre le petit mot que nous a fait parvenir son grand ami, le Dr Gaston Harnois, qui nous a accueillis si chaleureusement pendant plusieurs années, lors de nos premières réunions, alors qu'il était directeur de l'Hôpital Douglas. Les membres fondateurs de Plaidoyer-Victimes se souviendront tous qu'il nous a prodigué gîte et couvert alors que nous n'avions aucune ressource. Non seulement il a joué ce rôle, que je qualifierais de celui du « bon père », mais il fut d'abord et avant tout un grand humaniste, qui a profondément influencé les orientations de l'Association dès ses débuts, qui a guidé ses premiers pas.

Il me fait plaisir de vous lire ce que le Dr Gaston Harnois m'a demandé de vous transmettre :

J'aurais bien aimé être des vôtres pour souligner le 20^e anniversaire, mais, malheureusement, je dois quitter pour l'Italie où on m'a invité à donner un cours avancé.

Je profite de l'occasion pour vous dire tout le bien que je pense de Plaidoyer-Victimes et le plaisir que j'ai eu à participer humblement à son développement.

J'aimerais souligner particulièrement le travail acharné de notre regrettée Micheline Baril, qui n'a jamais lâché prise et qui a su s'entourer de collègues qui ont aussi beaucoup fait.

À toi, ma chère Arlène, j'offre mes sincères félicitations pour la vision, la détermination et l'enthousiasme avec lesquels tu as su animer l'organisme et ce qu'il représente.

L'injustice persiste dans notre société sous toutes ses formes et je souhaite que Plaidoyer-Victimes puisse continuer son oeuvre de représentation, d'aide et de soutien aux victimes de violence qui continuent, hélas, à en avoir grand besoin. Bon succès le 28 octobre 2004!

Le Dr Gaston Harnois et d'autres membres fondateurs faisaient partie du petit groupe qui s'est réuni autour de Micheline Baril, le 9 décembre 1982, afin de mettre en place un comité d'assistance aux victimes. Le procès-verbal de cette réunion reflète les objectifs qui allaient guider l'Association au cours des deux prochaines décennies. Le 1er mars 1983, ce comité initiait une première journée d'étude où transparaient déjà les thèmes et les préoccupations que nous allions approfondir et enrichir dans les colloques de 1986, 1989, 1996 et en 2000, lors du Xe Symposium international de victimologie. L'Association disposait alors d'une somme de 700\$ et, croyez-moi, cette commandite fut bien gérée. Nous n'aurions provoqué aucun scandale!

Le jeudi 20 septembre 1984 à 12h30, au Centre Hospitalier Douglas, se tenait l'Assemblée de fondation de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. En puisant dans les procès-verbaux de cette époque, j'ai pu constater que nous avons eu auparavant d'intenses discussions, non seulement pour définir les objectifs de l'Association, mais pour lui trouver un nom. Nous nous étions alors livrés à toute une gymnastique, et l'imagination ne nous faisait pas défaut, si l'on en juge par toutes les propositions qui furent alors mises de l'avant: PIVAC (Promotion de l'Intérêt aux VAC), DEVAC (Développement et aide aux VAC), DIVAC (Développement des Intérêts des VAC), AVAC (Aide aux VAC), JE (Justice Équitable), et DESPROSVAC (pour Développement et Promotion de la Situation des VAC). Nous l'avons échappé belle et il m'a semblé que l'on glissait dangereusement vers des sigles qui évoquaient, de prime abord, davantage la pharmacopée que la défense des intérêts des victimes.

Nos archives des premières années témoignent aussi des nombreuses discussions que nous avons alors sur les besoins des personnes victimes, sur la nécessité d'offrir plus de services, sur l'importance de la concertation... En somme, sur des objectifs qui nous animent et nous passionnent encore. Vous ne serez pas surpris si je vous dis que l'on parlait beaucoup de financement, un thème qui retient encore notre attention aujourd'hui. La liste des bailleurs de fonds potentiels que nous entendions solliciter était plutôt impressionnante. Nous manquions cruellement de ressources mais, je vous assure, nous avions de l'imagination et de l'entrepreneurship. Nous étions capables de faire preuve d'une vision ambitieuse de l'avenir conjuguée ... à une analyse réaliste

de nos moyens. Par exemple, dans l'une des premières réunions après la fondation de l'organisme, nous décidions que le 'siège d'affaires' de l'Association, une élégante formulation, serait temporairement chez Micheline Baril et, du même coup, nous convenions que le montant de nos actifs serait fixé à un million de dollars. On ne précisait pas la source de ces actifs qui nous font toujours défaut 20 ans plus tard!

Il me semblait important de faire ce petit détour, non pas pour étaler nos misères mais, bien au contraire, pour vous réaffirmer notre fierté face aux réalisations et aux réussites de l'Association et témoigner notre reconnaissance à tous les partenaires qui ont appuyé l'Association pendant ces deux décennies. Nous avons été épaulés et inspirés par des personnes profondément convaincues que l'on devait faire plus pour les personnes victimes, qu'il s'agisse de l'accès aux services, de l'exercice de leurs droits, de l'humanisation des pratiques, de l'adaptation des politiques et législations. Vous étiez -et restez- profondément convaincus que cela devait passer par un engagement personnel et par celui des organismes ou organisations auxquelles vous appartenez. Vous avez été solidaires avec nous dans l'action, vous l'avez alimentée, vous nous avez aidés à tracer le chemin. Vous avez partagé généreusement votre expertise, vos idées, vos projets. Vous avez souvent mis vos ressources à notre disposition parce que les nôtres étaient insuffisantes. Je tiens à remercier chaleureusement Rolande Couture, anciennement directrice de l'IVAC, Jean-Claude Perron, ex-commissaire adjoint du Service correctionnel du Canada (région du Québec), Michel Sarrazin du Service de police de la Ville de Montréal et Odette-Gravel Dunberry, vice-présidente de la Commission nationale des libérations conditionnelles (région du Québec), celle qui fut notre « bon ange » aux premières étapes de Plaidoyer-Victimes.

Au cours de toutes ces années, plusieurs ministères fédéraux et provinciaux ont soutenu financièrement l'ensemble de nos activités et ont été associés à nos réalisations. Je tiens à souligner la collaboration de Me Christine Viens, de Me Claire Lessard, de Me Claudine Laurin du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), de Catherine Kane du Centre de la politique concernant les victimes au ministère de la Justice du Canada, d'Hélène Cadrin et de Jocelyne Charest du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Vous avez joué un rôle essentiel pour nous ouvrir des portes auprès de ces diverses instances, pour faciliter la réussite de nos activités.

Il m'est impossible de rendre justice à tous nos partenaires et amis-es. On me pardonnera, je l'espère, de ne pas m'être lancée dans une longue énumération de celles et ceux qui nous ont accordé leur appui pendant ces 20 ans.

Vous étiez là lorsque nous avions besoin de vous. Et c'est cela qui a fait la force de l'Association. On pourrait évoquer le travail de concertation. Je préfère parler d'entraide, de solidarité, de complicité, parce que ce sont des mots moins froids et qui résonnent autrement. À vous toutes et tous, aux personnes qui n'ont pu se joindre à nous, merci pour tout ce que vous avez fait pour l'Association.

Je voudrais également souligner le travail exceptionnel de toutes les personnes qui ont fait partie pendant ces 20 ans de nos conseils d'administration, y compris l'équipe actuelle. Pour reprendre les mots de mon amie Lise Poupart, nous avons toujours fonctionné comme une petite famille. Nous avons besoin de mettre la « main à la pâte » dans tout, de discuter à fond de tous les projets et dossiers, d'y mettre notre grain de sel. Ai-je besoin de vous dire que nous avons passé bien des heures en réunion et qu'elles ne finissaient pas tôt! Après coup, on pourrait s'interroger sur notre mode de fonctionnement, mais je crois qu'il a cimenté nos liens, qu'il nous a permis d'avoir une vision commune de ce que devait être l'Association et de ce vers quoi nous devrions aller pour améliorer le sort des personnes victimes. Plusieurs membres ont renouvelé leur mandat à plusieurs reprises. Ils ont donné beaucoup de leur temps. Ils nous ont fait bénéficier généreusement de leurs compétences. Je pense tout particulièrement à Frema Engel, Esthel Gravel, Lise Poupart, Claude Bussières, Jenny Charest, Deborah Trent, au juge André Perreault. Cette continuité a assuré une grande stabilité à l'Association. Elle fut un ingrédient important de sa vitalité et de la cohérence de ses actions.

Je dois aussi vous dire que les membres du C. A. ont été et restent pour moi de précieux conseillers-ères. J'ai souvent besoin d'être rassurée et guidée dans mon rôle de présidente. Je fais souvent appel à elles et eux pour trouver la bonne voie ou pour prendre la meilleure décision. J'ai toujours pu m'appuyer sur elles et eux et je leur en suis très reconnaissante.

Je veux rendre hommage également à toutes les personnes qui ont été à l'emploi de Plaidoyer-Victimes. Quelques-unes n'ont été avec nous que le temps d'un projet, d'un colloque, d'une activité. Leur passage n'a pas été oublié. D'autres ont laissé leur marque. La contribution de Josée Coiteux est exceptionnelle. Si l'Association est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, on le lui doit en grande partie. Femme de cœur, elle a fait ses premières armes avec Micheline Baril. Elle a été le nerf moteur de toutes nos activités pendant une vingtaine d'années, et tous les conseils d'administration ont bénéficié de ses compétences, apprécié sa sensibilité et son efficacité. Grâce à sa ténacité et à ses talents d'organisatrice, elle a su nous aider à faire du X^e Symposium international de victimologie une grande réussite. Elle a été entourée de fidèles alliés-es comme Julie Henrichon, Alain Beaupré, Raymonde Boisvert, Lise Beaupré, Marisa Canuto, Marie-Josée Talarico et d'autres qui l'ont bien secondée.

Je tiens à remercier Maryse Darsigny, notre directrice actuelle. Cette femme énergique tient les rênes de l'Association depuis deux ans. Elle a su prendre la relève de Josée Coiteux dans la période difficile, que j'appellerais l'après-symposium, et elle a su nous redonner un nouveau souffle. La permanence de l'Association peut aussi compter sur une jeune femme tout aussi efficace et dévouée, Dorra Sediri. Pour ce colloque et l'organisation de cette soirée, Maryse s'est également entourée de collaboratrices dynamiques et compétentes: Manon Monastesse, Katia Leroux, Sylvie Gravel, Marie-Claude Brunelle, Julie Horn. Vous pouvez être fières de l'excellent travail que vous avez accompli!

Ma dernière pensée... je l'adresse à toutes les personnes victimes qui se sont tournées vers l'Association au cours de ces 20 dernières années pour y trouver un peu d'aide et de réconfort, à celles qui ont accepté de participer à nos activités, de témoigner de leur expérience et de leur combat pour sortir du statut de victime. Leur courage et leur exemple nous ont donné l'élan nécessaire pour continuer, pour ne jamais baisser les bras.

Ce 20^e anniversaire est une pause dans la vie de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. Un bref moment pour exprimer

Témoignage d'une victime

Vingt ans plus tard

Louissette Roy

L'événement malheureux s'est produit au début des années 1980¹. Souffrances et grands bouleversements s'en suivirent. Il faut se replacer dans le contexte: à ce moment, peu de choses existaient pour faire face à cette situation pour le moins traumatisante. Quand on est encore sous le choc, l'avenir ne nous paraît pas des plus prometteur. Mais peu à peu, des gens croisent notre route pour nous aider.

Évidemment, toutes les personnes qui ont vécu des choses similaires savent que notre équilibre et notre sentiment de sécurité sont sérieusement ébranlés. Des phobies, qui n'existaient pas avant, apparaissent et nous compliquent la vie.

Par contre, nous découvrons en nous des ressources et des potentialités insoupçonnées. Je pense que, dans ces moments critiques, nous apprenons à ne pas nous apitoyer sur notre sort et à nous prendre en main. Je reconnais que ce n'est pas facile, mais je sais

notre reconnaissance à tous nos membres et partenaires. L'occasion de vous rappeler que les liens que nous avons tissés avec vous ont été précieux.

Il est important que vous restiez à nos côtés. Il faut continuer à mettre nos efforts en commun afin que les personnes victimes puissent pleinement exercer leurs droits et trouver l'aide et le réconfort dont elles ont besoin. Nous ne sommes pas rendus au bout de notre mission.

aussi que c'est possible. «Avec du courage et de la détermination», comme le disait dernièrement Arlene Gaudreault, on en arrive à trouver des activités et un milieu qui nous permettent de fonctionner et de trouver une certaine sérénité.

Les tensions engendrées par les nouvelles phobies perdent peu à peu leur intensité, certaines même disparaissent. Le temps est le plus grand guérisseur, donc la patience devient primordiale.

Une telle expérience nous rend moins téméraires, moins naïfs, mais plus sages, plus avertis sans être pour autant malheureux.

Plaidoyer-Victimes a été pour moi, à ce moment, une opportunité bienfaitrice. La connaissance de cet organisme et ma participation à ses activités furent des éléments déterminants pour mon rétablissement.

Ce que je retiens de cet événement non souhaitable, c'est qu'il ne faut pas garder ou entretenir une attitude de victime, car la vie continue, même avec des séquelles de moins en moins envahissantes.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

1 - Une tentative de meurtre et un vol de sac à main par un individu qui s'est introduit dans mon appartement.

Deborah Trent, récipiendaire du Prix Plaidoyer-Victimes 2004

Sylvie Dugas

responsable des communications pour le 4^e colloque

Le 28 octobre dernier, dans le cadre de la Soirée hommage aux fondatrices et fondateurs de Plaidoyer-Victimes, l'Association a décerné le *Prix Plaidoyer-Victimes 2004* à **Mme Deborah Trent**, fondatrice et directrice, depuis 22 ans, du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal, qui offre services et assistance aux personnes adultes (femmes et hommes) victimes d'agression sexuelle,

aux survivants-es d'abus sexuels et d'inceste ainsi qu'à leurs proches. Fondé en 1982, le Centre est venu en aide à plus de 7 650 personnes au cours de son existence.

Issu de la Clinique des femmes et des jeunes du CLSC Métro, le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal a été créé pour offrir un service alternatif, gratuit, complet et bilingue visant à

répondre, dans une atmosphère de confiance et à l'abri de tout jugement, aux multiples besoins exprimés par les victimes d'agression sexuelle. La gamme complète de services professionnels offerte par le Centre permet aux personnes éprouvées par la violence sexuelle d'obtenir gratuitement une aide et une écoute inconditionnelles, indépendamment de leurs différences ethnoculturelles.

Il faut spécifier que le développement des activités du Centre est en bonne partie dû à l'acharnement et à l'engagement indéfectible de sa directrice. Mme Trent a fait preuve d'une grande créativité dans la gestion de l'organisme afin d'assurer sa survie dans un contexte social et financier difficile. Dans la réalisation de sa mission, elle a manifesté une grande loyauté envers ses protégés en portant à la fois les chapeaux de gestionnaire, clinicienne, conseillère, superviseuse, formatrice, porte-parole du Centre et membre de multiples comités.

Mme Trent est une pionnière dans son domaine. Peu de temps après son embauche à titre de directrice, elle a procédé à l'élargissement des services de base offerts à la clientèle pour en améliorer l'accessibilité. Afin de préserver l'anonymat des victimes d'agression sexuelle qui ne se sentaient pas à l'aise de s'adresser en personne aux intervenantes du Centre, elle a notamment mis sur pied une ligne téléphonique d'urgence, un service unique à Montréal. Sa générosité et sa persévérance envers la cause des victimes d'agression sexuelle ont été contagieuses: au cours des années, quelque 550 bénévoles se sont engagés-es dans les activités du Centre et ont contribué au bon fonctionnement de la ligne d'urgence téléphonique. Par ailleurs, la formation qu'elle a conçue, organisée et animée depuis 1983 à l'intention des bénévoles est maintenant réputée dans le milieu des intervenants-es psychosociaux. Détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université McGill, Mme Trent possède en effet une grande connaissance de la problématique des agressions à caractère sexuel, ce qui fait d'elle une formatrice et une conférencière recherchée. Plusieurs étudiants-es tiennent donc à effectuer des stages au Centre, sous la supervision de Mme Trent, pour s'initier à la pratique de la relation d'aide.

Dans l'accomplissement de ses tâches, Deborah Trent fait montre d'une grande compréhension de l'impact de la victimisation, des conséquences du crime et des besoins des victimes d'agression sexuelle. Malgré les difficultés financières éprouvées par le Centre, elle n'a jamais ménagé les efforts pour offrir aux victimes des

services professionnels adaptés à leur condition, en particulier des services de psychothérapie à long terme. Elle a également tenu coûte que coûte à mettre à la disposition de la clientèle des services d'urgence performants pour répondre aux besoins médicaux, psychosociaux et légaux de première instance. En outre, elle a œuvré au Québec à faire reconnaître l'importance de l'intervention de première ligne, déterminante dans la volonté des victimes de poursuivre leur démarche pour obtenir une assistance.

Membre active de la Table de concertation en matière d'agressions à caractère sexuel de Montréal depuis 1982, elle est également impliquée au Comité des centres désignés. Elle fait d'ailleurs partie du groupe qui a été à l'origine de la mise sur pied des centres désignés à Montréal au début des années 1980. Dans ce cadre, elle a maintenu et renforcé le partenariat du Centre avec le CLSC Métro et l'Hôpital général de Montréal. De 1994 à 1998, Mme Trent a aussi été commissaire communautaire à la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Elle a également agi à titre de membre et de porte-parole du groupe de travail provincial créé en 1997 pour mettre à jour une trousse médicolégale et concevoir un protocole d'intervention médicale global pour toutes les victimes d'agression sexuelle. Outre l'élaboration d'un guide d'intervention et d'une trousse medicosociale sans prélèvements médicolégaux, ce groupe a conçu un plan de développement du réseau des centres désignés à travers le Québec, devenu effectif à partir de 2000.

En bref, Mme Trent est une personne profondément juste et humaine, qui s'est efforcée de constituer une équipe privilégiant la coopération, le respect et la consultation. Son engagement sans faille et sa passion envers les victimes d'agression sexuelle font d'elle une femme de grande valeur, dont les réalisations méritent d'être soulignées par le Prix Plaidoyer-Victimes.

Mme Trent a reçu une œuvre d'art, inspirée de la parabole du bon Samaritain, créée par Me Christine Viens, avocate et artiste peintre. En tant qu'avocate, Mme

Viens a collaboré à l'élaboration de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (l'IVAC) et à la mise sur pied du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), de même que le réseau des CAVAC. Elle est présentement directrice générale associée des services judiciaires de la Métropole.



La récipiendaire, Deborah Trent (à gauche), accompagnée de Maryse Darsigny (au centre), directrice de Plaidoyer-Victimes, et de l'auteur de l'œuvre, Me Christine Viens (à droite)

Plusieurs dossiers de candidature, de qualité remarquable, ont été soumis au jury de sélection chargé d'évaluer les candidatures et de désigner le ou la récipiendaire 2004. Présidé par Mme Odette Gravel Dunberry, vice-présidente régionale à la Commission nationale des libérations conditionnelles, le jury était composé de M. Yves Boisvert, journaliste à La Presse, du Dr Gilles Fortin, neurologue pédiatre à l'Hôpital Sainte-Justine, de Mme Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École nationale de police du Québec, de l'honorable André Perreault, juge à la Cour provinciale, Chambre criminelle, et de Mme Carole Tremblay, agente de promotion au Regroupement québécois des CALACS.

Toutes nos félicitations et ... toute notre admiration, Dèby!

Mot de la récipiendaire du Prix Plaidoyer-Victimes 2004

Allocution prononcée par Deborah Trent lors de la remise du Prix Plaidoyer-Victimes, le 28 octobre 2004

Madame Gravel-Dunberry et les membres du jury de sélection, Monsieur le Ministre, Arlène Gaudreault et tous les membres du conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes, Lise Poupert, Maryse, Me Viens, chers-ères collègues et amis-es,

Je suis extrêmement honorée et touchée par ce geste de reconnaissance pour le travail que j'ai accompli comme directrice du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal et j'accepte avec grand plaisir ce prix. Il m'est encore plus cher parce qu'il a été décerné par un organisme qui a toujours été très précieux pour moi et qui a joué un rôle important dans le développement et l'évolution de ma carrière professionnelle et de mon travail au Centre. J'ai énormément de bons souvenirs qui sont rattachés à Plaidoyer-Victimes. Je me rappelle encore d'une de mes premières réunions comme membre du conseil d'administration en 1987. Elle a eu lieu à l'Hôpital Douglas dans le bureau du directeur général, Dr. Gaston Harnois. Micheline Baril, May Clarkson, Renée Colette, Arlène et Josée Coiteux y étaient. Je me suis sentie si petite, si peu connaissante et me demandais comment j'allais bien être capable de contribuer à l'organisme. Comment allais-je finir par comprendre tous ces discours et propos de personnes beaucoup plus intelligentes que moi? Plaidoyer-Victimes m'a permis de comprendre et de connaître tellement de choses qui entourent toute la question de la victimisation, notamment le système judiciaire. J'y ai fait des contacts, des connaissances, et même de bonnes amies. J'ai pu nourrir mon travail au Centre, et par ricochet, eu la chance de travailler comme commissaire communautaire à la Commission québécoise des libérations conditionnelles et de représenter le point de vue des victimes. Les colloques, l'animation des assemblées générales, les réunions du conseil d'administration au Palais de Justice de Montréal, jusqu'à tard le soir, les voyages en autobus en région, à Rimouski et bien d'autres moments encore. Plaidoyer-Victimes est une association, un

lieu spécial et encadrant où on se préoccupe des membres. On nous demande de nous impliquer et de travailler fort, mais on se sent toujours appréciés et valorisés. Quand je suis arrivée hier matin au colloque et que j'ai revu bien des personnes que je n'avais pas vues depuis longtemps, j'ai ressenti un réconfort, un sentiment de familiarité et ce sont des valeurs et des choses bien importantes, compte tenu du travail que nous faisons auprès des victimes d'actes criminels.

Je voudrais aussi remercier Cheryl Jacobson et les membres de mon conseil d'administration, Esthel Gravel, Barbara Discenza, Andrea Wolff, Linda Gold, Jessica Radwan et Sharon Gray. Elles ont confiance en moi. Ce sont des femmes extraordinaires et le Centre a la chance d'avoir le conseil d'administration le plus stable que je connaisse. C'est très rassurant et aidant dans l'accomplissement de mes tâches quotidiennes comme directrice. Je tiens aussi à remercier les membres de mon équipe, celles qui en font partie maintenant, et toutes celles qui les ont précédées. Si je réussis à bien faire mon travail, c'est parce que j'ai toujours eu une équipe extraordinaire, des femmes engagées, passionnées par la cause des victimes d'agression sexuelle et par celle de notre Centre. Merci aussi à toutes nos bénévoles qui s'impliquent quotidiennement, surtout à la ligne d'urgence, et qui nous permettent d'offrir un service dont nous sommes si fières. Chaque fois que je passe du temps avec elles, je réalise encore l'ampleur de leurs gestes et contributions bénévoles. Leur présence enrichit considérablement le Centre.

Un grand merci à mes parents et aux membres de ma famille, qui m'ont toujours appuyée, et en plus d'acheter des billets de tirage chaque année, m'ont démontré l'importance de s'impliquer socialement et de trouver un moyen de contribuer au bien-être des autres.

Un remerciement tout spécial à ma conjointe Glenda et à mes deux enfants

Mikayla et Ellis. Ils ont toujours été là pour m'appuyer et m'encourager dans mon travail au Centre. Glenda a prêté maintes fois son écoute, ses conseils quand j'avais des défis à relever et des moments difficiles au Centre. Si j'ai été capable de donner au Centre, c'est bien parce que je suis enrichie quotidiennement à la maison par ma petite famille.

Finalement, je ne peux accepter ce prix sans mentionner ce qui est à la source, qui m'inspire dans mon engagement au Centre à travers toutes ces années, soit le désir de créer un lieu qui va offrir les meilleurs services possibles aux personnes qui ont été victimes d'un acte criminel, et plus précisément d'une agression sexuelle. Et ce, parce qu'elles le méritent et ont le droit de recevoir cette considération après avoir été victimisées. Quand j'ai annoncé à mon père que j'allais être récipiendaire du Prix Plaidoyer-Victimes et que je devais préparer un petit mot, il était bien sûr très content et fier, mais il m'a aussi dit qu'il aimerait bien voir le jour où je pourrai prononcer un discours pour annoncer que l'agression sexuelle avait été enrayée, qu'il n'y en avait plus. J'ai dit: «Voyons, Dad». Il m'a répondu: «Oui, je sais, qu'est-ce que tu veux, mes idées sont parfois bien simples...»

Cette notion est certainement utopique, illusoire, mais je crois qu'elle doit être un peu présente au fond de nous, si nous voulons être capables de continuer à faire ce travail. L'année dernière, j'ai proposé à l'école de mes enfants de faire venir le programme CAP-ESPACE, du Centre de prévention des agressions de Montréal, pour sensibiliser et outiller les enfants sur la prévention des agressions. En voyant les réactions des enseignants-es, de la direction et des parents qui ont quand même été très réceptives, j'ai réalisé, encore une fois, le long chemin que nous avons à faire pour rejoindre la pensée évoquée par mon père. On oublie des fois que nous ici savons des choses que les autres ne savent pas... Alors la motivation pour continuer, il m'en reste encore plein, grand comme des montagnes, et plus encore...

Merci, merci encore chers-ères amis-es et collègues pour cette belle reconnaissance, je suis profondément touchée.

Récipiendaires du Prix Plaidoyer-Victimes

C'est en 1993 que le Prix Plaidoyer-Victimes a été créé afin de souligner le travail accompli par une personne ou par un organisme dans le domaine de l'aide et de la reconnaissance des droits des victimes d'actes criminels. Il se veut un hommage à celles et ceux qui participent activement à humaniser les approches auprès des victimes et à développer une meilleure compréhension de leurs besoins et attentes. Voici les récipiendaires des années précédentes :

1993 – Mme Micheline Baril

Criminologue, professeure, chercheuse à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et fondatrice de Plaidoyer-Victimes, Mme Baril a été une pionnière dans le domaine de l'aide aux victimes d'actes criminels.

1996 – La Société de Bien-Être Kitcisakik

Fondée au début des années 1980, la Société de Bien-Être Kitcisakik a créé une équipe de santé communautaire composée d'autochtones, d'allochtones, de professionnels-les et de bénévoles qui a consacré efforts et énergies à l'amélioration de la qualité de vie de ses membres. Par l'éducation et la multiplication d'ateliers portant notamment sur la violence familiale, sur l'abus de drogues et d'alcool et sur la prévention du suicide, Kitcisakik a su vaincre maintes résistances et est devenue une source d'inspiration pour les autres communautés autochtones.

2000 – Mme Patricia Rossi

C'est lors du Xe Symposium international de victimologie en août 2000 que Mme Patricia Rossi a reçu cet honneur, afin de souligner la qualité de son engagement auprès des femmes victimes de violence conjugale et sa contribution exceptionnelle à l'avancement de la cause des femmes.

Des nouvelles des Tables de concertation montréalaises

Maryse Darsigny

directrice de Plaidoyer-Victimes

La Table de concertation montréalaise sur l'accueil et le traitement au sein du système judiciaire des personnes ayant une déficience intellectuelle

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes demeure impliquée à la Table de concertation montréalaise sur l'accueil et le traitement au sein du système judiciaire des personnes ayant une déficience intellectuelle. Après avoir participé à la coordination de la Table de novembre 2003 à mars 2004, nous jouons désormais un rôle de leader au comité formation. La coordination est assumée par Michel Lamarre de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI). La Table a conservé son mode de fonctionnement par comités : les comités formation, réseau, prévention, intervention, défense des droits. Ces 5 comités sont chapeautés par un comité suivi.

Depuis, un programme multisectoriel de formation sur l'accueil et le traitement judiciaire des personnes ayant une déficience intellectuelle est en cours d'élaboration. Il vise à mieux comprendre la problématique de la déficience intellectuelle d'une part et, d'autre part, celle touchant à l'accueil et au traitement dans le système judiciaire des personnes présentant une déficience intellectuelle.

L'élaboration du programme de formation a été précédée d'une identification des besoins et d'une recension des programmes de formation existants et adaptables aux divers secteurs d'activité représentés à la Table. Cette démarche a fait l'objet d'une première demande de financement auprès du Centre national de prévention du crime en mars 2004. La demande ayant été refusée, nous effectuons d'autres recherches de financement.

Soulignons enfin que la Table montréalaise est composée de membres représentant les milieux judiciaire, associatif, de la sécurité publique, de l'éducation, institutionnel et du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les centres de réadaptation).

La Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel et la Table de concertation en violence conjugale de Montréal

À la Table de concertation sur les d'agressions à caractère sexuel de Montréal (TCACSM), où siège Plaidoyer-Victimes, l'année 2003-04 a été fertile en productions de toutes sortes: une affiche présentant les ressources disponibles aux victimes d'agression sexuelle, la traduction en arabe et en espagnol du dépliant sur les ressources spécialisées en agression sexuelle, la rédaction et la diffusion d'un historique sur ses 25 ans, intitulé *Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal: une histoire des démarches et des réflexions*. En 2005, ses membres travailleront plus spécifiquement à la diffusion de ces outils. Les représentantes du comité des Centres désignés faisant partie de la Table ont participé à la révision du Guide d'intervention médico-légale, qui est présentement sous presse.

Quelques rencontres de la Table ont lieu chez les organismes membres. Jusqu'à présent, le Centre de prévention des agressions de Montréal et la Direction de l'IVAC nous ont accueillis dans leurs locaux. Également, il a été décidé en novembre dernier d'ajouter un point «discussion» aux ordres du jour des rencontres. Les sujets proposés ne manquent pas: les drogues du viol, l'implication du conjoint-e dans le processus d'aide ou d'accompagnement aux victimes et la victimisation secondaire; le traitement des plaintes lors de l'enquête; les proches des victimes dans le service judiciaire; les survivantes d'agression sexuelle qui vivent de multiples problématiques; l'impact financier de la réforme du réseau de la santé, etc.

Du côté de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM), on privilégie la présentation d'un projet d'un organisme membre. À la rencontre d'octobre, Normand Bourgeois de Pro-Gam, un organisme d'aide aux conjoints violents, a présenté avec Alain Laramé du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) le projet *Première ligne*. Ce dernier implique le CLSC Petite-Patrie, le SPVM et Pro-Gam et s'adresse aux hommes en état d'arrestation à la suite d'une plainte pour violence conjugale. Selon la littérature et l'expérience du milieu, les hommes seraient davantage réceptifs à recevoir de l'aide psychosociale à ces moments précis. Ainsi, il revient à l'enquêteur du SPVM de proposer une aide psychosociale à l'homme arrêté. S'il accepte, un intervenant de Pro-Gam prend ensuite le relais pour s'entendre avec lui sur la démarche d'aide. Normand Bourgeois et Alain Laramé ont exposé les modalités de l'application de ce projet qui est par ailleurs évalué par le CRI-VIFF.

À la réunion de novembre, Melpa Kamateros du Bouclier d'Athéna, une ressource d'aide aux femmes et enfants aux prises avec la violence, a présenté son organisme et la petite histoire de la maison d'hébergement qu'elle vient tout juste d'ouvrir.

La réforme du réseau de la santé et des services sociaux a également été suivie de près, tant par les membres de la Table de

concertation en violence conjugale que par celles et ceux de la Table sur les agressions à caractère sexuel. Elles et ils ont exprimé leur déception face à la décision d'abolir le poste de responsable du dossier violence faite aux femmes à l'Agence de développement de réseaux locaux et de services de santé et de services sociaux de Montréal. En conséquence, les membres ont demandé de renverser cette décision. Il faut dire que l'implication d'une conseillère aux dossiers violence facilitait grandement l'atteinte des objectifs des deux Tables, tant sur le plan du soutien à la concertation que sur le plan de l'avancement des dossiers d'information, de sensibilisation et de formation des intervenants-es.

Fidèle à leur mission de concertation entre les organismes qui oeuvrent auprès des personnes victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale, les présidentes, Nathalie Brault (TCACSM) et Lise Poupart (TCVCM), laissent une place importante au tour de table. Cette formule permet de donner la parole aux membres, favorisant ainsi l'échange d'informations, le partage des analyses, des projets, mais aussi des problèmes rencontrés et des «bons coups» des organismes.

À la Table de concertation en violence conjugale, celle-ci a connu quelques changements depuis septembre 2004. Monique Villeneuve est la nouvelle coordonnatrice et remplace ainsi Marie-Hélène Blanc. Lise Poupart a remplacé Diane Sasson à la présidence. La Table s'est incorporée en mars 2003. Son incorporation a amené ses membres à faire une démarche de planification stratégique dont Lise Gervais et Nicole Caron, de Relais-Femmes, ont été les accompagnatrices. Ce travail visait à clarifier et à baliser le rôle, les objectifs et la structure de la Table. Sa deuxième assemblée générale annuelle (AGA) a eu lieu le 5 juin 2004.

Lors de cette AGA, le protocole d'intervention intersectorielle auprès des enfants exposés à la violence conjugale a été signé par la présidente sortante, Mme Diane Sasson, et par la directrice des réseaux et programmes – région centre de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, Mme Chantale Lapointe. Le protocole entre maintenant dans sa phase de mise en œuvre par l'expérimentation d'un projet pilote d'un an, afin de valider les modalités de collaboration et de référence prévues et d'apporter les ajustements nécessaires. Le projet pilote se limite ainsi à deux territoires de réseaux locaux pour en faciliter le suivi et l'évaluation. Ces deux territoires sont: Côte-des-Neiges/Métro/Parc Extension et Faubourg/Plateau Mont-Royal/Saint-Louis-du-Parc.

En plus du protocole des enfants exposés à la violence conjugale et de la consolidation de la vie associative de la Table, l'intervention dans un contexte interculturel ainsi que la sensibilisation des communautés ethnoculturelles à la problématique de la violence conjugale, l'amélioration des pratiques socio-judiciaires en lien avec les procédures et instances judiciaires, plus particulièrement en ce qui concerne les droits d'accès supervisés en contexte de violence conjugale, font partie des priorités de la Table pour l'année 2005.

Le dossier des « effeuilleuses étrangères »

N.D.L.R. : Plaidoyer-Victimes a pris position dans le dossier des « effeuilleuses étrangères » en faisant parvenir cette lettre à Judy Sgro, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le 9 décembre 2004.

Madame la Ministre Sgro,

Au nom de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, je désire vous exprimer notre désapprobation face à l'existence du programme facilitant l'octroi de visas de travail à ce qu'il est convenu d'appeler « les danseuses exotiques » ou « effeuilleuses étrangères ». Même si le premier ministre vient tout juste de décréter son abolition, j'avoue éprouver de la difficulté à comprendre comment l'État canadien peut travailler d'aussi près avec des propriétaires de clubs, souvent liés au crime organisé, dont la vocation sert à l'exploitation des femmes.

Les propriétaires de clubs ou tenanciers outrés peuvent soutenir l'argument fallacieux voulant que l'opposition à ce règlement soit la preuve d'un préjugé contre les

« danseuses exotiques ». La réalité est tout autre : les études et enquêtes démontrent toutes que la plupart de ces femmes viennent au pays contre leur volonté, qu'elles sont sous le joug de proxénètes ou du crime organisé, qu'elles n'osent pas se plaindre, craignant l'expulsion. Bref, ces femmes sont exploitées, asservies et marginalisées, voire victimes d'agressions de toutes sortes.

Au lieu de participer ainsi à l'exploitation et à l'oppression des femmes immigrantes, le Canada devrait favoriser des mesures d'insertion et d'intégration qui contribuent à l'épanouissement et au développement du potentiel de ses immigrants-es et des réfugiés-es. En promulguant un tel règlement, l'État canadien encourage le trafic international des esclaves sexuels. L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, dont la mission est la

défense des droits des personnes victimes d'actes criminels, déplore une telle politique.

Je vous demande donc, Madame la Ministre, en tant que Ministre de l'Immigration mais aussi en tant que femme, de ne pas donner suite à toute demande de remise en vigueur de ce programme dégradant sur le plan des droits humains.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes salutations les plus cordiales.

La présidente,

Arlène Gaudreault

Place aux membres et partenaires

Commémoration de la tuerie de l'École Polytechnique **Violences contre les femmes: Hier ... Et aujourd'hui**

Manon Monastesse

M.A. Intervention sociale, agente de planification à Plaidoyer-Victimes et coordonnatrice de la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval inc.

N.D.L.R. : Cet article a également été publié dans l'édition du 6 décembre 2004 du journal Le Devoir.

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes rappelle amèrement la tuerie de l'école Polytechnique de l'Université de Montréal survenue le 6 décembre 1989. Cette journée-là, quatorze jeunes femmes étudiant dans un domaine « masculin », tombaient sous les coups de feu d'un jeune homme « frustré » de n'avoir pas été admis puisque selon lui, les « filles » volaient les places aux garçons...

Ce jeune homme, témoin et victime dans son enfance de violence conjugale et familiale, avait intégré un discours dénigrant et stéréotypé face à la condition et au statut des femmes dans la société. Voici un triste exemple de la transmission intergénérationnelle de la violence faite aux femmes, qui illustre fort bien l'assertion voulant que la violence soit *socialement construite* mais *individuellement choisie*...

Statistique Canada (2004), dans sa plus récente étude *La violence familiale au Canada: un profil statistique*, note que les femmes représentent encore 85% des victimes dans les situations de violence conjugale, avec une forte représentation de celles âgées entre 25 et 34 ans. 62% des victimes ont été agressées par leur conjoint. Les services policiers connaissent les antécédents de violence conjugale dans une proportion de 70% des homicides sur des ex-conjointes. Quant aux enfants âgés de moins de 18 ans, malgré le fait qu'ils ne représentent que 23% de la population canadienne, ils correspondent cependant à 61% des victimes d'agression sexuelle et 20% de toutes les victimes de voies de fait. Une forte représentation de 79% des victimes d'agression sexuelle étant de sexe féminin¹. Les chiffres transmis par le Collectif masculin contre le sexisme (2004) démontrent une réalité encore plus concrète: depuis le 6 décembre 1989 au Québec, 593 femmes et 172 enfants sont morts de façon violente des mains d'un agresseur masculin, dont 37 femmes et enfants au cours de la dernière année. Tableau peu réjouissant....

Des gains fragiles

Pourtant, depuis vingt ans, dans la foulée du mouvement féministe des années 60, nombre de mesures sociopolitiques et structurelles ont été mises en place afin de reconnaître ce phénomène de violences faites aux femmes comme une problématique sociale et de le contrer. On a qu'à penser à la mise sur pied du réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées, des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et d'agressions à caractère sexuel dont les CALACS, de l'instauration de la Politique québécoise en matière de violence conjugale, des orientations en matière d'agressions à caractère sexuel, etc...

Par ailleurs, ces gains demeurent fragiles; nombre d'organismes communautaires ne fournissent pas à la demande et leur financement est souvent inadéquat. À titre d'exemple, la situation du territoire de Laval, où on ne trouve que deux maisons d'hébergement dont le taux d'occupation

est de plus de 80%, une seule ressource qui s'occupe des femmes violentées issues des communautés culturelles et leurs enfants (Bouclier d'Athéna), une seule ressource pour les victimes d'agression sexuelle, femmes ET hommes (CPIVAS), un seul Centre des femmes, deux ressources pour les hommes en difficulté.

Du point de vue idéologique, on remet en question l'analyse de la violence en terme de rapports de pouvoir entre hommes et femmes, on occulte progressivement la réalité spécifique de la violence conjugale pour les femmes, ce qui se traduit par la propagation du concept de «symétrie» en violence (le coup de poing de l'homme violent équivalant au coup de poing de la femme qui se défend, donc que les femmes sont aussi violentes que les hommes). On véhicule aussi l'idée que notre société est devenue matriarcale et fait primer les droits des femmes au détriment de ceux des hommes.

Pourtant, sur le plan international, la *Déclaration concernant l'élimination de la violence à l'égard des femmes* a été adoptée par l'Assemblée générale des pays membres de l'ONU en décembre 1993, le Canada ayant été un des principaux instigateurs. Cette Déclaration définit clairement la violence contre les femmes comme une manifestation des rapports de domination hommes/femmes historiquement reconnus et structurellement construits, qui ont validé la discrimination à l'égard des femmes au sein des institutions et empêché la promotion de celles-ci dans toutes les sphères de la société (privée, sociale, religieuse, politique, économique etc.). Dans cette perspective, les femmes immigrantes, autochtones, handicapées et autres se retrouvent doublement victimisées.

Une supposée symétrie

Nous croyons qu'un des enjeux majeurs est de replacer la problématique des violences contre les femmes dans une perspective d'analyse centrée sur la discrimination et l'inégalité sociale et structurelle des femmes, malgré la tangente inverse mise de l'avant par le courant masculin-

niste, qui est de rendre la violence «gender neutral» (neutre en termes d'analyse) et d'occulter l'incidence du contexte social, pour la réduire à un phénomène où les personnes sont «victimes» d'un dysfonctionnement de l'interaction familiale uniquement. Cette perspective spécifique permet de garder en tête que cette problématique demeure la responsabilité de la collectivité et par conséquent, que sa solution est aussi collective et non individuelle. En positionnant les violences contre les femmes comme une violation des droits humains, les instances politiques n'ont-elles d'autre choix que d'intervenir en précisant la spécificité de cette problématique, ce qui aura un impact à la fois sur l'analyse, les structures mises en place pour la contrer et les modalités d'intervention autant envers les femmes que les hommes? Dans cette perspective, la campagne «Halte à la violence faite aux femmes» menée par Amnesty internationale et la Fédération des Femmes du Québec, qui propose un programme gouvernemental de sensibilisation et d'information sur 10 ans, est certainement une initiative des plus pertinentes.

Les événements soulignés par la couverture médiatique (l'affaire Cloutier, le réseau de prostitution juvénile à Québec, les homicides de conjointes et d'enfants, l'instauration éventuelle d'un tribunal islamique en Ontario au nom de la Charte des droits et libertés) nous rappellent que les violences contre les femmes et les enfants perdurent dans notre société qui démontre, d'une part, une volonté d'établir des rapports sociaux de sexes plus égalitaires mais d'autre part, maintient des idéologies et des structures qui occultent encore la pleine reconnaissance et la résolution de cette problématique qui, ne l'oublions pas, demeure pandémique à l'échelle mondiale.

1- Données statistiques selon un sous-ensemble de 94 services de police ayant enregistré 56% du volume national de la criminalité en 2002 (Statistiques Canada, 2004)

Prix de la Fondation Marie-Vincent 2004

Le 20 novembre dernier, à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance et dans le cadre du colloque *Mise en œuvre des droits des enfants*, organisé par le Bureau international des droits des enfants (BIDE), le **Prix de la Fondation Marie-Vincent 2004** a été remis à **Carrefour-Ressources**. L'organisme communautaire œuvre auprès des familles démunies de la Haute-Gaspésie. Le Prix veut souligner l'excellence du travail accompli par cet organisme dans le domaine de la prévention de la violence et des abus faits aux enfants, et sa capacité à innover et à s'ajuster aux nouvelles réalités vécues par les personnes démunies.

Carrefour-Ressources dispense des services qui permettent à de nombreuses familles d'acquiescer et d'accroître leur autonomie et leurs compétences personnelles, familiales et sociales. Son inter-

vention se traduit notamment par l'offre, aux parents et aux enfants, d'ateliers thématiques, d'ateliers de cuisine éducative et familiale, d'ateliers de valorisation et de détente, et d'un service d'éducation populaire à la consommation. Ainsi, l'organisme contribue de manière significative à améliorer les conditions de vie des familles, de même qu'à diminuer l'incidence de la violence et des abus à l'endroit des enfants.

Le Prix de la Fondation Marie-Vincent a été décerné par un jury présidé par Me Denis Mondor, bâtonnier du Québec. Les représentants-es de l'organisme ont reçu un tableau du peintre-émailleur Bernard Séguin-Poirier, assorti d'une subvention de 7,500\$.

Pour de plus amples détails, visitez le site de la Fondation au <www.marievincent.org>

Prix de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 2004

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a décerné le **Prix Droits et Libertés 2004** à l'organisme **Espace Outaouais**, pour son travail de prévention de la violence faite aux enfants par la sensibilisation des enfants, des jeunes et des adultes. Le Prix vient reconnaître le caractère indispensable du travail réalisé par les travailleurs-ses de l'organisme pour prévenir la violence et outiller celles et ceux pouvant y être exposés.

Fondé en 1985, Espace Outaouais a depuis rejoint plus de 40 000 personnes de la région, par le biais d'ateliers offerts en milieu scolaire, dans les centres de la petite enfance et dans les groupes de loisirs.

Vous pouvez consulter le site de la Commission au <www.cdpedj.qc.ca>

Un don pour Plaidoyer-Victimes!

L'automne dernier, les détenus du Centre régional de santé mentale du Pénitencier Archambault de Ste-Anne-des-Plaines ont fait une levée de fonds et ont décidé de donner le fruit de leur collecte à Plaidoyer-Victimes! Cette action fait suite à une discussion sur les impacts de leur crime sur les victimes, menée par le psychologue du pénitencier, M. Yvan Turcotte. Nous avons toutes et tous été profondément touchés par ce geste et tenons à exprimer nos plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont si généreusement contribué à la collecte. Un grand merci également à Sébastien Pilon, responsable au Centre de la coordination des services aux victimes.

AFVACQ et RIVCO

Deux associations d'aide aux victimes d'actes criminels, le Regroupement des innocentes victimes du crime organisé (RIVCO) et l'Association des familles victimes d'actes criminels du Québec (AFVACQ) ont pris leur envol cet automne, grâce à la reconnaissance et à l'appui du ministère de la Justice du Québec. Pour Maxime Laforest, président du RIVCO, ce soutien permettra la concrétisation d'un projet visant à informer, former et sensibiliser la population à la réalité des personnes victimes du crime organisé. Quant à l'AFVACQ, présidée par Pierre-Hughes Boisvenu, elle entend mettre sur pied un site Internet où les proches des victimes d'actes criminels pourront trouver aide et solutions à leurs questionnements et problèmes, de même qu'une ligne sans frais leur permettant d'avoir accès à des services professionnels. Toutes nos félicitations!

Pour joindre le RIVCO: <info@rivco.org>

Pour joindre l'AFVACQ: <afvacq@hotmail.com>

Nouvelles parutions



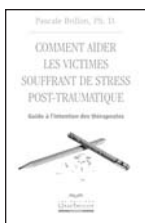
Pascal Brillon, Ph. D.,

Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique – Guide à l'intention des thérapeutes

Les Éditions Quebecor, 2004, 447 p.

Se relever d'un traumatisme – Guide à l'intention des victimes

Les Éditions Quebecor, 2004, 277 p.



Résumé

Vivre un événement traumatique est une expérience fréquente dans nos sociétés et souvent susceptible d'entraîner des séquelles post-traumatiques. Aider les victimes à retrouver leur autonomie, leur qualité de vie et leur confiance en la vie constitue souvent un énorme défi thérapeutique. Comment aider une victime de traumatisme? Que faire pour lui redonner le goût de vivre? Comment sortir d'une impasse thérapeutique?

L'ouvrage *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique* est spécifiquement conçu à l'intention des cliniciens-nes oeuvrant auprès de victimes de traumatisme. Pascale Brillon y présente de façon détaillée des stratégies thérapeutiques pouvant aider les victimes qui ont vécu un événement traumatique et dont les séquelles post-traumatiques sont devenues chroniques, généralisées et incapacitantes. Il comprend de multiples exemples de cas, des suggestions cliniques pour sortir de l'impasse thérapeutique, ainsi que les dernières données de la recherche dans ce domaine.

Se relever d'un traumatisme se veut un guide d'accompagnement pour tous celles et ceux qui ont subi un événement traumatisant et qui souffrent de symptômes post-traumatiques.

Pascale Brillon détient un doctorat en psychologie. Elle est psychologue-chercheuse à la Clinique des Troubles Anxieux de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et co-directrice du Laboratoire d'Étude du Trauma de l'Université du Québec à Montréal.

Pour en savoir davantage ou pour commander :

www.quebecoreditions.com



Lucie Dupuis,

Êtes-vous en sécurité?

Les Éditions Quebecor, 2004, 327 pages



Résumé

Qu'il fasse jour ou nuit, que ce soit dans les lieux publics ou à la maison, les femmes peuvent malheureusement être victimes d'agressions de toutes sortes. Inspiré d'ateliers et de conférences, ce livre vise à sensibiliser les lectrices à la question de leur sécurité personnelle au quotidien. L'information y est présentée en fonction de différents thèmes, comme la vie à la maison, les vacances, le travail, etc. L'auteure y prodigue de précieux conseils de prévention, de même que des moyens pratiques afin d'améliorer sa sécurité personnelle.

Lucie Dupuis, MBA, ASP, ABCP, possède une vaste expérience dans la direction des services de sécurité et de prévention des incendies, la gestion de crise et les mesures d'urgence. Elle enseigne à l'Université de Montréal, dans le cadre du certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, et du baccalauréat en sécurité et études policières.

Pour en savoir davantage ou pour commander :

www.quebecoreditions.com

Frema Engel,
Taming the Beast – Getting Violence Out of the Workplace

Ashwell Publishing, 2^e édition, 2004, 365 p.



**Pour en savoir davantage ou
pour commander :**

[<sales@fremaengel.com>](mailto:sales@fremaengel.com)

Résumé

Dans cette seconde édition actualisée, Frema Engel nous livre les résultats de presque deux décennies d'expérience auprès d'individus et d'organisations dans les milieux tant francophone qu'anglophone. Statistiques à l'appui, l'auteure trace un portrait réaliste de la violence dans les milieux de travail, de son impact sur la qualité de vie et la santé des victimes, ainsi que sur les coûts énormes associés aux traumatismes causés par les incidents violents. Elle y présente des stratégies d'intervention et des techniques de résolution de conflits, afin d'assurer une meilleure gestion des tensions en milieu de travail et de créer un environnement de travail dynamique et respectueux de chacun-e.

Détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université McGill, Frema Engel est directrice de la firme Engel et Associés à Montréal. Depuis plus de 20 ans, elle agit comme consultante et formatrice spécialisée en intervention en situation de crise, en gestion et en prévention de la violence en milieu de travail.

Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail,
Prévenir et gérer les plaintes de harcèlement au travail

Les Éditions Transcontinental, 2004, 169 p.



Pour en savoir davantage

Marie Marsolais, attachée de presse,
(514) 217-1747 ou
[<m.marsolais@sympatico.ca>](mailto:m.marsolais@sympatico.ca)

Pour commander :

1-866-800-2500

Résumé

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* en juin 2004, les entreprises sont désormais tenues d'assurer à leurs salariés un environnement de travail exempt de harcèlement psychologique et de mettre en place des politiques en ce sens.

Prévenir le harcèlement, c'est interdire les comportements et les commentaires insultants, blessants ou humiliants. Mais où tracer la ligne entre le tolérable et l'inacceptable? Comment établir son propre cadre réglementaire? Comment réagir à une plainte? Pour aider les employeurs-es à mieux cerner le problème et à mieux intervenir, le Groupe d'aide leur montre, à l'aide d'exemples concrets, à reconnaître les différentes formes de harcèlement sexuel et psychologique, à contrer les mythes en matière de harcèlement, à rédiger et à implanter une politique interne, à préparer une session de sensibilisation, à gérer les plaintes, à prendre les mesures appropriées auprès de la personne harcelante et à répondre adéquatement aux besoins de la personne harcelée.

Fondé en 1980, le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail conseille les entreprises intéressées à implanter ou à mettre à jour une politique interne de prévention et de sensibilisation au harcèlement sexuel et psychologique. Il offre également aux personnes un soutien moral et un appui technique dans la défense de leurs droits.

Diane Prud'homme,
La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant – Pour intervenir dès le primaire

Les Éditions du remue-ménage, 2004, 142 p.



Résumé

L'objectif de ce livre est d'identifier et de prévenir la violence chez les jeunes, et ce, dès le primaire. Il vise à outiller les intervenants-es du milieu scolaire, les enseignants-es, les directions d'école et les parents, pour qu'elles et ils soient à même d'identifier les rapports de force, les drames que ceux-ci provoquent et les mesures qu'il est possible d'appliquer.

Pour en savoir davantage ou pour commander :

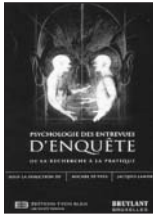
www.editions-remuemenage.qc.ca

Ce projet est une initiative du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, qui s'est appuyé sur sa pratique des 25 dernières années auprès des femmes et enfants victimes de violence conjugale et sur l'analyse que la réalité du terrain lui a inspirée.

Diplômée d'une maîtrise en psychologie de l'Université d'Ottawa, **Diane Prud'homme** travaille sur la question de la violence conjugale depuis 1981. Elle est coordonnatrice des dossiers liés à la problématique de la violence conjugale au Regroupement provincial des maisons d'hébergement depuis 19 ans.

**Sous la direction de Michel St-Yves et Jacques Landry,
*Psychologie des entrevues d'enquête : De la recherche à la pratique***

Les Éditions Yvon Blais, 2004, 546 pages



Résumé

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux et celles qui travaillent dans le domaine des entrevues d'enquête ou qui s'y intéressent: policiers-ères, juristes, intervenants-es sociaux, criminologues, psychologues et autres professionnels-les de la santé mentale, ainsi qu'aux étudiants-es désireux de faire avancer la recherche dans ce domaine. L'objectif de l'ouvrage est de partager des connaissances sur la psychologie des entrevues d'enquête et de faire le pont entre la recherche et la pratique.

La partie I porte sur la pratique de l'interrogatoire, la psychologie du suspect et de la confession, puis sur les principales recherches dans ce domaine. La partie II porte sur les entrevues avec les témoins et les victimes. On y présente des techniques d'entrevues spécialisées qui permettent de tirer profit au maximum du rappel mnésique, sans altérer la qualité du témoignage. La partie III porte sur la détection du mensonge et l'observation. Il s'agit d'une synthèse des recherches réalisées sur le mensonge, ainsi que d'un inventaire des principales méthodes pour le détecter. La partie IV porte sur les principes juridiques applicables en matière de confession et sur les principaux enjeux éthiques dans le domaine des interrogatoires de police.

Seize spécialistes du Québec et de France partagent leur expérience et leur savoir dans ce collectif.

Pour en savoir davantage ou pour commander :

www.editionsyvonblais.qc.ca

Publications disponibles en ligne

**Dominique Damant, Germain Trottier, Ginette Paré, Lise Binet, Lina Noël, Jocelyn Lindsay,
*Femmes, violence, ITS/VIH-sida***

Collection Études et Analyses, Numéro 27, Juin 2003, 99 p.
Disponible au www.criviff.qc.ca/pdf/pub_78.pdf

**Dominique Damant, Maryse Rinfret-Raynor, Sylvie Normandeau,
*La diffusion des programmes de prévention de la violence à l'école***

Collection Études et Analyses, Numéro 29, Mai 2004, 203 p.
Disponible au www.criviff.qc.ca/pdf/pub_88.pdf

**Lyse Montminy, Christine Drouin,
*Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale: une ressource à découvrir... ou à développer pour les femmes âgées***

Collection Études et Analyses, Numéro 30, Juillet 2004, 71 p.
Disponible au www.criviff.qc.ca/pdf/pub_86.pdf

À l'agenda : les activités de Plaidoyer-Victimes

Formation sur l'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique - les 10 et 11 février 2005

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes s'associe à Pascale Brillon, Ph. D., pour offrir à ses membres et partenaires une session de formation de deux jours sur l'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique. Cette formation a pour objectif de faciliter le travail de tout intervenant-e qui accompagne les victimes dans leur démarche visant à retrouver leur autonomie, leur qualité de vie, leur confiance en eux et aux autres. Elle s'adresse aux travailleurs-ses de tous les secteurs d'intervention auprès des personnes victimes.

Le contenu de la formation est axé sur les principales stratégies cognitivo-comportementales d'évaluation et de traitement du trouble de stress post-traumatique (TSPT), et est divisé en 5 sections:

- **Les caractéristiques du TSPT** résume les principales données épidémiologiques et de comorbidité du trouble, ainsi que les divers critères permettant le diagnostic de TSPT;
- **La compréhension clinique du TSPT** présente les modèles explicatifs du TSPT, ainsi que les facteurs pré-traumatiques, déclencheurs et de maintien du trouble;
- **L'accompagnement des victimes souffrant de TSPT** fait état des étapes qui jalonnent la démarche thérapeutique. Elle

présente le contexte thérapeutique, les stratégies de psycho-éducation, de travail des affects et de gestion de stress associés au TSPT;

- **L'identification des victimes à risques** précise comment détecter les victimes à risques de séquelles à long terme et à quel moment il importe de les référer à des ressources plus spécialisées;
- **Le travail d'intervenant-e post-traumatique** met en évidence la spécificité du contexte thérapeutique lors d'un travail constant auprès des victimes et précise des outils afin de prévenir le « burn-out » et la « fatigue de compassion ».

Le cahier des participants-es (d'une cinquantaine de pages) remis lors de la formation résume les principales notions présentées et inclut des exercices cliniques qui permettront de pratiquer les notions nouvellement acquises, ou de tester celles que les participants-es possèdent déjà.

Un mot sur la formatrice :

Pascale Brillon est psychologue à la Clinique des Troubles Anxieux de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Elle est spécialisée dans l'évaluation, le traitement et l'étude du trouble de stress post-traumatique. Mme Brillon travaille quotidiennement auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel, d'actes de violence (vol à main armée, agression physique), d'accidents de la route et du travail. Elle est également co-directrice du Laboratoire d'Étude du Trauma au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal et professeure associée à ce département.

Formation sur l'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique

les 10 et 11 février 2005, de 9h00 à 16h30

Au Centre St-Pierre, salle 304, 1212, rue Panet, Montréal (métro Beaudry)

**Tarifs : jusqu'au 28 janvier
150\$ membres / 200\$ non-membres**

**À partir du 31 janvier
175\$ membres / 250\$ non-membres**

(incluant le cahier des participants-es et les pauses santé)

Pour information ou pour s'inscrire:
Marie-Claude Brunelle,
Tél.: (514) 526-9037 • Téléc.: (514) 526-9951
Courriel: mcbrunelle@aqpvc.ca

Remise du Prix Micheline-Baril

Plaidoyer-Victimes, en collaboration avec l'École de criminologie de l'Université de Montréal, vous invite à assister à la remise du Prix Micheline-Baril, créé en 1999 pour souligner le mérite d'un mémoire, d'une thèse, d'un article ou d'un livre réalisé au Québec et traitant de victimologie. Le Prix est assorti d'une bourse de 1,500\$.

Le jury, présidé par M. Pierre Landreville, directeur de l'École de criminologie, est composé de Mme Suzanne Cusson, criminologue et membre désignée par la famille de Micheline Baril, de Mme Isabelle Demers, présidente de la Commission québécoise des libérations conditionnelles et déléguée de la Société de criminologie du Québec et de M. Marc Ouimet, criminologue et professeur à l'École de criminologie. Le jury fera connaître le nom de la ou du récipiendaire

**le 22 février 2005 de 17h30 à 19h30,
à la Maison Parent-Roback, 110, rue Ste-Thérèse,
Montréal (métro Champ-de-Mars).**

RSVP: Marie-Claude Brunelle,
Tél.: (514) 526-9037 • Téléc.: (514) 526-9951
Courriel: mcbrunelle@aqpvc.ca

Autres événements

Marche Mondiale des Femmes en 2005 Du 8 mars au 17 octobre 2005

8 mars: Lancement officiel de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité – *Conférence de presse et actions symboliques*

7 mai: Passage de la Charte au Québec – *Grand rassemblement national à Québec*

17 octobre: Fin du relais mondial de la Charte au Burkina Faso – *Tenue de vigiles à travers le monde à midi*

Pour information:

<www.ffq.qc.ca/actions/marche-2005.html>

6^e Symposium national sur la protection et le bien-être des enfants

«Des enfants à protéger, des adultes à aider: deux univers à rapprocher»

Présenté par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants

26 et 27 mai 2005

Centre Mont-Royal, Montréal

Pour information:

<www.cccw-cepb.ca/Events/MontrealMay2005_f.shtml>

3^e Congrès international francophone sur l'agression sexuelle

«L'agression sexuelle: coopérer au-delà des frontières»

Organisé par l'Institut Philippe Pinel de Montréal

4 au 7 octobre 2005

Hilton Lac-Leamy, Hull-Gatineau

Pour information:

<www.cifas2005.ca>

Édition et correction d'épreuves:

Maryse Darsigny et Katia Leroux

Photos:

Valérie Pastor

Graphisme:

Maryse Boutin, Turbine Graphique

Impression: Imprimerie GG

L'équipe de Plaidoyer-Victimes

Maryse Darsigny, *directrice*

Dorra Sediri, *adjointe administrative*

Katia Leroux, *agente de recherche*

Manon Monastesse, *agente de planification*

Marie-Claude Brunelle, *assistante à la logistique*

Pour nous joindre:

4305, rue d'Iberville, bureau 201

Montréal (Québec) H2H 2L5

Tél.: (514) 526-9037

Télec.: (514) 526-9951

Courriel: aqpv@aqpv.ca

www.aqpv.ca



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

Les articles de l'INFO PV n'engagent que les auteurs-es et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par les membres du Conseil d'administration ou par une membre de l'équipe.

La rédaction se réserve le droit de couper ou de corriger les textes soumis pour publication.

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada